

Par **Pascale Krémer**

Niort, Muttersholtz (Bas-Rhin) - envoyée spéciale

Chaque tombe, ici, est un jardin miniature. Un renflement de terre et de copeaux de bois sur lequel prospèrent lavandes ou sauges, achillées ou orpins roses. Pour s'y recueillir, l'on franchit une clôture en bois de châtaignier qu'encadrent deux cyprès altièrs, puis l'on chemine sur des allées d'herbe tondue coiffées de tilleuls, de frênes et de chênes verts. Malgré un crachin de Toussaint, la visite aux défunts, dans le cimetière naturel de Niort, tient davantage de la balade champêtre que du rituel plombant.

Deux cimetières, deux ambiances. A côté, dans le même quartier de Souché, le cimetière classique offre au regard ses alignements de pierres tombales en granit moucheté gris souris, avec stèles assorties. « *Il n'est pourtant pas écrit qu'un cimetière doive être triste* », note Amanda Clot, responsable des services funéraires niortais. Et hop ! Retour au cimetière naturel voisin, en évoquant sa genèse.

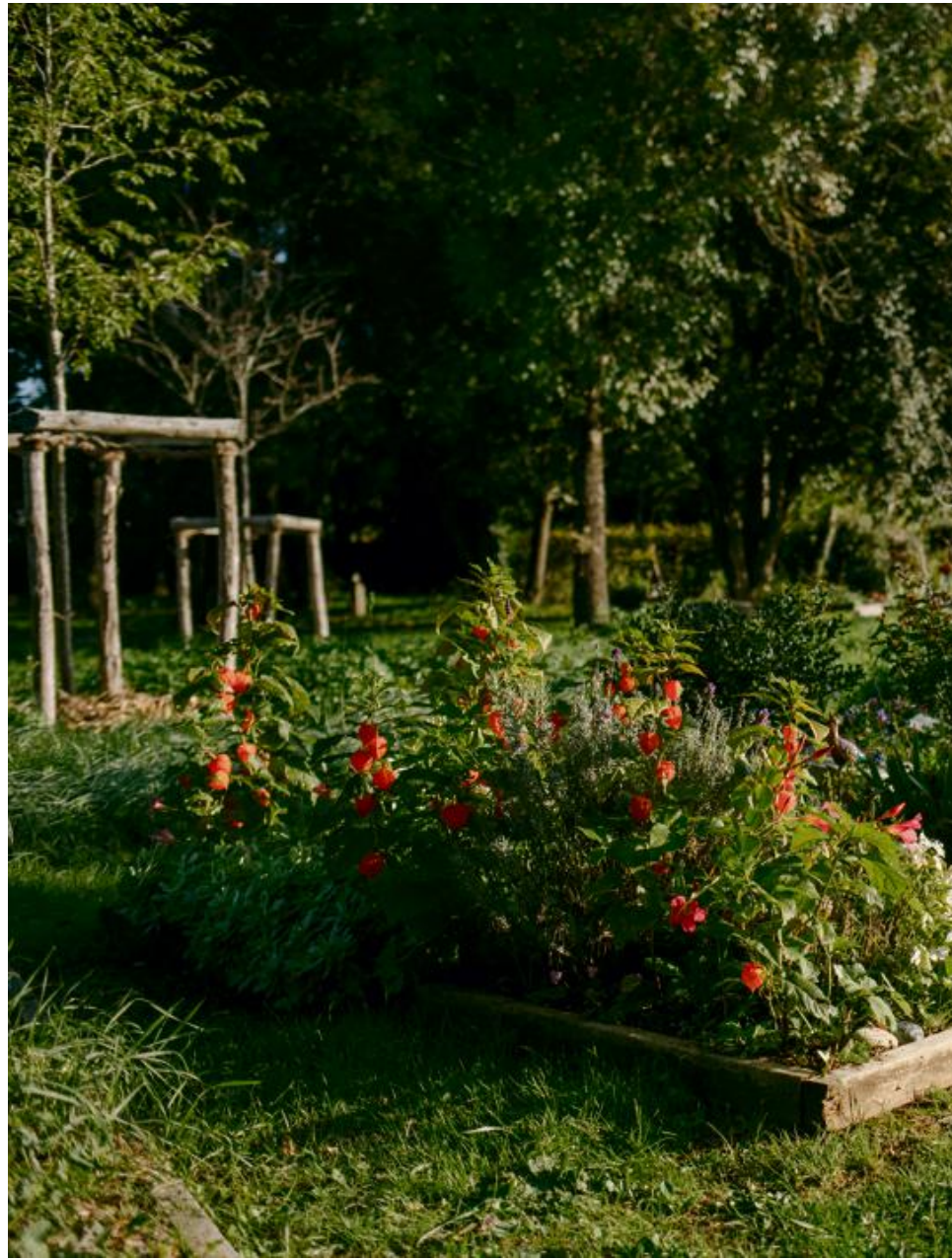
« *A l'heure de la retraite, mon prédécesseur, Dominique Bodin, un amoureux de la nature, se disait frappé par l'uniformisation des cimetières, au fil de sa carrière. Comme la commune avait ce terrain avec des arbres, il a envisagé une version paysagère, dans l'esthétique des cimetières anglo-saxons, sobres et verts* », résume-t-elle. Depuis 2014, le cimetière naturel de Souché permet d'inhumer les cercueils à même la terre, sans caveau en sous-sol, sans monument en surface – hormis un pupitre d'identification en pierre calcaire. Aussi les tombes se fondent-elles dans la verdure, avec pour seul ornement les plantations effectuées par les proches, dont on constate qu'ils n'ont pas tous la main verte.

Ni couronnes ni fleurs en pot, cercueils en bois non traité, défunts

n'ayant reçu aucun soin de conservation, vêtus de fibres naturelles : la stricte charte d'engagement que signent les familles n'a pas dissuadé 250 d'entre elles d'inhumer cercueils ou urnes (dans des cavurnes en bois, sous terre), au même tarif de concession (300 euros les quinze ans) que dans le cimetière traditionnel adjacent. « *Mais c'est un combat de garder l'esprit du sous-bois, de ne pas devenir l'annexe de Jardiland, avec copeaux colorés, hérissons en plastique et fleurs artificielles* », confie la conservatrice des cimetières, qui multiplie les courriers aux familles tout en s'efforçant de « *lâcher un peu de lest* ». Respirer profondément et tolérer le hérisson en céramique...

Une décennie après l'inauguration, ce parc d'inhumation écologique séduit tant qu'une extension s'aménage, plantée d'arbres fruitiers. Un bon hectare en tout – qui n'empêchera pas les déçus. Au téléphone, Amanda Clot se répète : il faut vivre ou mourir à Niort pour revendiquer le privilège d'une concession fleurie à Souché. « *Les familles ignorent que dans presque tous les cimetières, il est possible de déposer le cercueil en pleine terre, de se passer de monuments, de planter des tomates, des fraisières sur la tombe, relève-t-elle. La seule vraie différence, c'est que chez nous, cela n'a rien de stigmatisant. On ne passe pas ici pour l'enfant indigne et radin si l'on accepte que la nature fasse son œuvre.* »

Nature qui concourt à l'apaisement : « *J'ai croisé un jour une vieille dame avec ses gants de jardinage, son arrosoir, son grattoir. Tout émue, elle m'a confié que lorsqu'elle avait les mains dans la terre, qu'elle plantait les fleurs préférées de son mari, elle avait l'impression d'être en contact avec lui. Une fleur qui s'ouvrirait, un papillon qui se posait, c'était autant de signes qu'il lui envoyait.* » Amanda Clot, elle, reçoit des signes prouvant combien Niort a été pionnière. Soixante-dix délégations



ENQUÊTE

Du vert pour l'éternité

Cimetières naturels, paysagers ou forêts sanctuaires : en France, de nouveaux lieux d'inhumation végétalisés naissent, offrant une alternative poétique, écolo et bien moins sinistre aux sépultures classiques

municipales sont venues en visite, dans l'idée de reproduire le modèle d'obsèques au naturel. Ce qu'ont déjà fait Périgné (Deux-Sèvres), Plaisance (Vienne), La Rochelle et Aytré (Charente-Maritime), Le Mans, Périgueux, Neauphle-le-Château (Yvelines), Ivry-sur-Seine et Thiais (Val-de-Marne)...

Sans pousser aussi loin le bouillon écologique, la tendance funéraire est à la « *végétalisation de l'offre* », observe Marie Fruiquière, urbaniste et architecte. Les cimetières paysagers ont la cote, où seules les stèles (et les plaques) sont tolérées. « *Ils sont pensés comme des parcs arborés, avec contrôle de l'esthétique et rattachement à un récit écologique* », poursuit la cheffe de projet en stratégie funéraire pour la métropole strasbourgeoise. *Le côté rectiligne de l'organisation est cassé, on joue sur les courbes, on crée de l'intimité pour de petits ensembles de tombes grâce aux différentes strates végétales.* »

Les modèles ? Le cimetière de La Baule-Escoublac, en Loire-Atlantique (ses grandes allées bordées de chênes centenaires, son canal), celui de La Roche-sur-Yon, en Vendée (ses haies, mares, ruisseaux, prairies pâturées), et surtout le superbe cimetière-arboretum de Nantes, dont les 25 hectares sont fleuris toute l'année. Derrière la sépulture arborée, la loi Labbé (2014). L'interdiction faite aux collectivités d'utiliser des pesticides chimiques les conduit à considérer d'un autre œil les « mauvaises herbes », faute de personnel suffisant pour les arracher. Plus facile de végétaliser et de tondre que de désherber.

D'autant plus qu'en plein dérèglement climatique les communes urbaines traquent tout potentiel îlot de fraîcheur. Pour « *offrir du vert en ville* », le maire (Horizons) de Niort, Jérôme Baloge, entend « *arborer les cimetières, les rendre à la biodiversité, les transformer en lieux de vie, peut-être sans clôture* ». Aires de repos (pas forcément éternel) et de promenade, même pour la faune. Comme à Souché, la Ligue pour la protection des oiseaux y implante volontiers ses « refuges LPO », organisant inventaires et sorties naturalistes. Pensez ! Un espace planté peu fréquenté le jour, pas du tout la nuit, et complètement dépourvu d'éclairage...

« Renaturer » la ville tout en donnant l'envie de fréquenter un espace moins sinistre, moins minéral, moins écrasé de soleil en été, en un mot anachronique. Tel est l'objectif. Il n'est pas le seul. Plus prosaïquement, il est aussi question de place. Bien des cimetières arrivent à saturation, les exhumations de fin de concession sont coûteuses et les besoins énormes, puis-

que les décès croîtront jusqu'en 2050. Les sépultures de pleine terre (où la décomposition est accélérée) permettent une rotation plus rapide de l'occupation des sols. Sans compter que l'absence de caveaux en béton et de monuments de surface allège la facture pour les familles. L'économie rejoint opportunément l'écologie. Près des trois quarts (73 %) des Français souhaitent « *poursuivre leurs efforts environnementaux jusqu'à leurs funérailles* », révélait en 2022 un sondage OpinionWay (pour la MAIF et l'association Humo Sapiens). « *A la fin de 2024, la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire a produit une première enquête sur le bilan carbone des différents rites funéraires*, relève Martin Julier-Costes, socioanthropologue. *L'impératif écologique gagne le monde funéraire.* »

L'orientation écoresponsable et solidaire des nouvelles coopératives funéraires rend plus susceptibles d'expliquer aux endeuillés que non, les injections chimiques de thanatopraxie et les monuments en pierre asiatique ne constituent pas un point de passage obligé vers l'au-delà. Elles peuvent entendre ce souhait grandissant de simplicité, de naturel, de personnalisation des obsèques. Et d'allègement des contraintes imposées à la descendance.

« *Le cimetière est un sujet de discord dans la famille*, avoue Corinne Gissler, tout juste retraitée de l'éducation spécialisée. *Chaque 1^{er} novembre, on se demande qui va nettoyer les pierres tombales, déposer les fleurs. La famille est répartie dans tout le Haut-Rhin, ça prend la journée, personne n'a envie de s'y coller.* » Les cimetières ? Elle déteste : « *J'ai de mauvais souvenirs d'enfance. On*





Ci-dessous : espace de recueillement dans la forêt sanctuaire de Muttersholtz (Bas-Rhin), le 26 juin.
PASCAL BASTIEN
POUR « LE MONDE »



Ci-contre et ci-dessus : au cimetière naturel de Souché, à Niort, sépultures végétales et urnes enterrées choisies par les familles, et, tout à gauche, un point d'eau, le 6 octobre.
CÉLINE LEVAIN/MIRAGE
COLLECTIF POUR « LE MONDE »

n'avait pas le droit de parler, de bouger, il ne fallait pas marcher sur les tombes...» Alors, pour son père, enfant du massif vosgien, ancien garde-chasse attentif au brame du cerf, la sexagénaire a choisi une « forêt sanctuaire ». L'urne a été enterrée en avril 2024 au pied d'un hêtre, dans la forêt de Muttersholtz (Bas-Rhin). « Là, on va se promener avec plaisir, en emmenant le chien, dit-elle. Et il n'y a pas d'entretien de tombe, donc si on n'a pas envie, ce n'est pas grave. J'ai réservé des concessions pour toute la famille autour de l'arbre. Mon fils n'aura pas à subir la tournée des cimetières ! »

Qu'est-ce donc que cette forêt sanctuaire ? Les bottes, tout près de Sélestat, direction Muttersholtz. Son bois communal riche de noisetiers, d'aulnes et d'érables, de robiniers et de chênes. Sur une parcelle de 1 hectare, une soixantaine d'arbres tiennent lieu de monuments funéraires feuillus, depuis janvier 2023. A leurs pieds, quoique suffisamment loin des racines, pour les épargner, des urnes sont inhumées à 80 centimètres de profondeur. Leur présence n'est signalée que par un petit pavé couvert d'une feuille de laiton sur laquelle s'inscrivent un prénom, un nom, des dates.

Autour de chaque tronc, 12 concessions en éventail, au même tarif que les cavurnes du cimetière – les motivations du choix forestier ne sauraient être financières. Un règlement drastique bannit les fleurs coupées, une fois passée la cérémonie. Alors, à proximité des pavés, les proches s'essaient au land art avec force cailloux et feuillages. Un peu plus loin, au creux d'une clairière, des assises taillées dans la pierre appellent au recueillement. On s'attendrait à voir surgir un druide.

C'est bien simple, les cimetières lambda « fichent le bourdon » au très écologiste maire de Muttersholtz, Patrick Barbier. La révélation d'« une sorte d'anticimetière, beaucoup moins kitsch » lui est venue en lisant *La Vie secrète des arbres* (Les Arènes, 2017), de

l'ingénieur forestier allemand Peter Wohlleben. Ce qui a conduit l'édile curieux en Allemagne, où le modèle de forêt cinéraire s'est répandu depuis le début des années 2000. Restait à adapter le concept à la législation française. Une autre paire de manches !

Après moult tâtonnements, la solution est trouvée : contrairement à ce qui se pratique outre-Rhin, les urnes enfouies ne seront pas biodégradables (mais en matériaux naturels) afin de les exhumer si besoin et surtout de facturer des concessions. Car une urne biodégradable équivaut à une dispersion des cendres, certes autorisée en pleine nature, mais nécessairement gratuite,

et ne pouvant donner lieu à aucune matérialisation de sépulture.

La délibération en conseil municipal unanimement votée, le contrôle de légalité passé à la préfecture, l'édile de 67 ans peut enfin envisager le pire sereinement : « J'ai dit à ma femme : "Si je casse ma pipe, tu me mets là-bas, tu me choisis un noisetier." Ce n'est pas parce que le défunt a été maire qu'il lui faut un chêne, ça ferait prétentieux. » Un adjoint septuagénaire, Luc Dettwyller, se charge des visites (obligatoires) pour quiconque souhaite un emplacement. Pour l'heure, une centaine de réservations a été enregistrée.

Viennent, de la France entière, des personnes de tous âges et de tous milieux, perçoit-il, sensibles à « ce double sanctuaire, pour les défunts et pour la forêt, qui demeurera dans son jus ». « Les arbres pourront vieillir. Aucune exploitation forestière n'y sera possible, les seules interventions seront liées à la sécurité des visiteurs. » L'Office national des forêts a établi un diagnostic guidant le choix des arbres-sépultures, mais l'achat d'une concession ne garantit en rien que le feuillu perdurera ni ne sera remplacé s'il meurt, indique le site de la mairie, anticipant les affres du réchauffement climatique.

Inhumation après inhumation – il y en a déjà eu 35 –, Luc Dettwyler mesure

combien, tête sous la canopée et pieds dans la boue, « règnent une quiétude, un recueillement plus grands qu'au cimetière ». Cadre supérieure à Paris, mais résidente de Muttersholtz, Elise Mathis estime que les deux cérémonies d'inhumation de ses parents « sous le même chêne, dans une lumière incroyable », ont ramené les présents « à une humilité première » : « Nous redevenons poussière, nous refaisons partie d'un grand tout naturel. Et c'est un soulagement. Nous sommes éternels, quelque part. »

L'association Au-delà des racines a secondé le maire de Muttersholtz tout au long de cette opération pionnière. Denise Heilbronn, sa présidente, une passionnée de botanique strasbourgeoise, propose avec ses bénévoles un accompagnement juridique et technique aux communes. Depuis deux ou trois ans, « le concept prend, se réjouit-elle. D'ailleurs, je ne contacte plus les maires, ce sont eux qui m'appellent. La forêt sanctuaire devient un argument de campagne électorale. Elle est moins coûteuse qu'un cimetière nouveau ou une extension, et permet parfois de créer une miniforêt en cœur de ville. »

Faute de forêt disponible, en effet, certaines communes se contentent de reboiser une parcelle de cimetière. Comme à Schiltigheim (Bas-Rhin), en banlieue de Strasbourg. Ce qui évacue le problème rencontré dans le même département, à Sommerau : exclure les chasseurs des 2 hectares de forêt sanctuaire afin d'éviter que les balles perdues ne contribuent à son remplissage... Avec le succès de la crémation, Audun-le-Tiche (Moselle), Billy-sous-Mangiennes (Meuse), Nancy, Arbas (Haute-Garonne), Avon (Seine-et-Marne) proposent déjà ce genre de bois du souvenir, séduites aussi par l'universalité de la symbolique de l'arbre qui relie ciel et terre. Six autres communes l'envisagent prochainement, dont Bordeaux, qui protégerait, en l'arborant, une zone humide aujourd'hui en friche.

A Avon (près de 13 600 habitants), justement, tout près de Fontainebleau, la possibilité offerte depuis mai d'inhumer les urnes dans le bois des Carmes n'a, pour l'instant, « pas suscité tant de demandes », reconnaît la maire (LR), Marie-Charlotte Nouhaud. Une inhumation et une réservation, pour 330 emplacements en pied d'arbres. Pourtant, ses administrés se montraient enthousiastes à l'évocation du projet. « Cela montera doucement, pense-t-elle savoir. Les quinquagénaires et les sexagénaires sont sensibles à la nature, mais encore trop jeunes pour réserver. » Elle-même, à 60 ans, préfère attendre encore un peu.

« On sort du combat fictif contre la mort »

Manon Moncoq est anthropologue du funéraire. Elle achève une thèse sur les funérailles écologiques.

« Dans le domaine funéraire, il est difficile de bouger les lignes. Nous sommes très attachés à un référentiel qui nous rassure, qui donne un cadre à ce moment de vie très dur, dans une société où la mort est évacuée des conversations. Nos cimetières sont pensés pour donner l'illusion de l'éternité du défunt : rien ne bougera. Il y a eu, le plus souvent, des soins de thanatopraxie, le corps est placé dans un caveau en béton, couvert d'une pierre tombale, cerné de monuments... Avec la crémation, qui progresse lentement mais constamment, un premier pas a été fait vers la fin de cette logique de conservation : depuis 1976, il est possible de disperser les cendres en pleine nature. Les cimetières naturels, où les cercueils sont inhumés en pleine terre, réinscrivent le corps mort dans un cycle du vivant. On sort du combat fictif contre la mort mené dans les cimetières traditionnels. On laisse place à la naissance puis à la mort des végétaux. Le temps qui passe est visible, concret, voire esthétique. Les forêts dites "cinéraires", ou "sanctuaires", dans lesquelles les urnes sont enfouies au pied des arbres, vont elles aussi se développer. Il y a un déclin du religieux dans nos sociétés, l'arbre offre une symbolique laïque alternative. La forêt permet la déambulation méditative. Contrairement à la dispersion, l'inhumation des cendres en forêt apporte un lieu de sépulture. Elle matérialise la place du défunt, recrée un espace collectif dans un cadre naturel. Pour autant, cette pratique nouvelle n'est pas anodine. Elle casse les codes, brouille les espaces. La mort entre dans le quotidien des vivants. Or cette séparation entre mondes des défunts et des vivants rassure, elle permet de continuer malgré la perte d'un proche. C'est même tout l'enjeu des rites funéraires : chacun à sa place, pas de désordre. Une distance rassurante est établie qui évite d'être contaminé par la maladie ou par la mort. »

Propos recueillis par P. Kr.